

COMMUNE DE PUY-L'ÈVEQUE

DÉPARTEMENT DU LOT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Le vingt-huit juillet deux mille vingt, à vingt heures trente minutes, les membres du Conseil Municipal, légalement convoqués, se sont réunis en assemblée ordinaire, au lieu habituel des réunions, sous la présidence de Monsieur Serge GUERIN, Maire.

Etaient présents : MM. GUERIN, DA COSTA, BURDO, CANDELIER, MMES GAULIER, CHANSON, BRU, FAILLE, LUCAS, POMMIER, STEPHAN, MM. BOUDET, BOUSSENARD, LACOSTE, NADAL, SANCHEZ, TOCAVEN.

Absents excusés : Mme PASTOR pouvoir à Mme CHANSON, M. TEIXEIRA pouvoir à M. GUERIN.

Secrétaire de séance : Mme CHANSON.

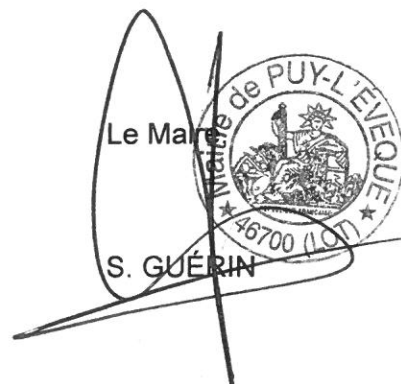
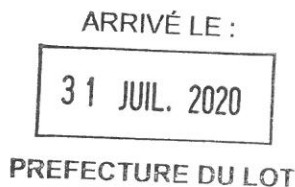
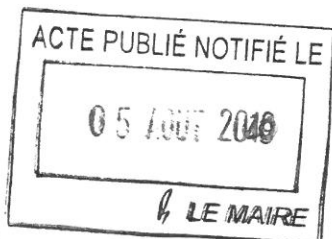
Objet : Opération 36191EP Sécurisation de réseau souterrain rue du Commandant Poirier.

Monsieur le Maire, après avoir ouvert la séance, présente le projet d'éclairage public cité en objet.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- 1) Approuve le projet d'éclairage public réalisé sous maîtrise d'ouvrage de la Fédération Départementale d'Energies du Lot,
- 2) Souhaite que ces travaux puissent être programmés au cours de l'année,
- 3) S'engage à participer à cette opération, conformément au devis présenté par la FDEL, cette participation étant nette de TVA, et à financer cette dépense sur le budget communale au compte 20415,
- 4) Autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents concernant cette opération.

Fait et délibéré, à Puy-l'Evêque, le 28 juillet 2020.





Monsieur le Maire
Commune de PUY L'EVEQUE
Mairie

Place de la truffière
46700 PUY L'EVEQUE

Interlocuteur : Service technique
Suivi par : Jérôme CABESSUT
jerome.cabessut@te46.fr

Commune : PUY L'EVEQUE
Référence : 36191EP
Sécurisation de réseau souterrain rue du Commandant Poirier

Objet : OPERATION D'ECLAIRAGE PUBLIC - DEMANDE D'ACCORD PREALABLE

Monsieur le Maire,

Vous trouverez ci-après, pour accord préalable, le coût prévisionnel de l'opération citée en référence et la participation financière de votre collectivité, calculée selon le barème départemental. Un modèle de délibération reprenant ces éléments vous est aussi proposé.

La demande de versement de cette participation vous sera adressée en deux temps : un 1er acompte correspondant à 50 % du montant du devis détaillé (si le montant estimatif de la participation est supérieur à 10.000 €) puis un solde calculé sur la base du coût réel de l'opération, plafonné au montant ci-dessous.

* Le montant mentionné tient compte d'une majoration de 10% pour éventuels aléas de chantier et actualisations. Le coût réel des travaux sera ajusté sur le montant effectif de la facture validée par les services de la FDEL.

Dossier :	36191EP
Prestation :	DISSIMULATION ou EXTENSION avec TX ER
Maitrise d'ouvrage :	FDEL (transfert de compétence EP délibéré en date du 23/12/2014)
Détail :	Sécurisation de réseau souterrain rue du Commandant Poirier
Nombre de luminaires énergivores :	1
Nombre de luminaires non énergivores :	5
Descriptif des travaux :	Fourniture et pose de 3 candélabres et 3 lanternes façade de types TECEO de chez COMATELEC 24 LEDs driver bluetooth à gestion horaire, bi puissance en partie de nuit RAL gris sablé, hauteur des feux sur mâts cylindroconiques 5m. Fourniture pose et raccordement d'un câble EP de type 4G10 sur 210m y compris gaine et terrassement. Contrôle électrique par un BE agréé Mise à jour du SIG

Cas du barème départemental :	DISSIMULATION EP avec Tx ER / Avec TRANSFERT Participation FDEL : - luminaires énergivores 70% du montant HT - luminaires non énergivores 35% du montant HT
Taux de participation FDEL :	41 %
Coût estimatif de l'opération HT :	10 000 € HT + pluvalue de 10 % * (soit : 10 100 € HT)"
Participation maximale :	5900€ (TVA non récupérable)"
Contributeur :	Commune de PUY L'EVEQUE
Validité du devis :	La durée de validité de ce devis est de 1 an Par ailleurs, le coût prévisionnel peut être révisé dans les cas suivants : - Modification du périmètre géographique de l'étude, - Modification d'implantation et/ou de typologie de matériel suite à refus d'autorisation, - Modification d'implantation et/ou de typologie de matériel imposée par des modifications des travaux coordonnés, - Révision de choix du matériel imposée par la Collectivité

Bon pour accord sur une participation maximale de 5 900€ le 28 juillet 2020



Cette proposition, si vous l'acceptez, doit être datée et signée dans le cadre ci-contre, et renvoyée dans un délai maximum de **trois mois** à la FDEL, 380 rue de la rivière
46000 CAHORS

autorisé par délibération du

Restant à votre disposition pour tout renseignement complémentaire, je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de mes salutations distinguées.

A Cahors, le 10/07/2020
P/Le Président de la FDEL et par délégation

F. NASTORG



ARRIVÉ LE :

31 JUIL. 2020

PREFECTURE DU LOT